

## **COMMUNIQUE**

### **« Bougeons pour l'avenir de nos enfants ! » ... contre la RGPP !**

Cela devient banal. Mais est-ce une raison pour se taire et baisser les bras ?

*L'Eclaireur du Gâtinais*, du 3 février 2011, annonçait une mobilisation de parents d'élèves, certains d'entre eux faisant cours aux enfants.

La situation : une école rurale, fonctionnant en binôme avec une autre, d'une proche commune, pour accueillir les élèves par classes d'âge, qui se trouve en manque d'institut pour cause d'épidémie de grippe, ou autre ; et les remplaçants, touchés par le même mal ; donc, des élèves sans maître et des parents pas contents. A juste titre.

C'est ce qui s'est passé dans le Loiret, canton de CHÂTEAU-RENARD, à MELLEROY, dont l'école reçoit aussi des enfants de TRIGUERES. L'année dernière, c'était la même chose.

Les parents se démenant, l'Inspecteur d'Académie a fini par venir pour expliquer qu'on ne pouvait pas recruter « des remplaçants de remplaçants » ! Pauvre homme ! D'autant qu'il a ajouté – et là, c'est sa hiérarchie qui risque de lui tomber sur le poil – que le recul des recrutements de profs, alors que les élèves sont plus nombreux, était un problème politique ...

**OUI, c'est un problème politique, que la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques !** Concoctée, il y a plusieurs lustres, par les services de FABIOUS, elle est aujourd'hui en vitesse de croisière sous l'autorité du pacha FILLON travaillant pour les armateurs du Club du Fouquet's dont l'un des chouchous est SARKOZY.

Postulat de la RGPP : l'Etat doit dépenser moins d'argent, donc en prélever moins sur les très, très riches pour leur laisser de grosses marges leur permettant de spéculer, donc de devenir très, très, très riches. Et encore plus !

En conséquence :

- il faut prélever de moins en moins d'impôts sur les riches –entreprises, banques, assurances, fonds de pension, et leur donner des subventions, des exemptions fiscales et autres menus cadeaux financiers.
- il faut faire la peau (*cf* le dernier livre de Jacques COTTA) aux services publics en les asphyxiant ...pour récupérer du pognon à refiler aux très, très, très, etc., riches.

**La RGPP est au service du grand capital interlope, actionnarial et spéculatif.**

**La RGPP est le contraire d'une politique républicaine pour le peuple et par le peuple.**

En s'emparant de l'école de leurs gamins, les parents de MELLEROY et de TRIGUERES montrent la voie de l'avenir : **aux citoyens la décision, aux travailleurs la décision**, à la société que ses soi-disant « élites » ont plus que trahie, abandonnée, la décision !

**La bonne décision, c'est la socialisation de tout ce qui doit assurer notre présent et l'avenir de nos enfants !**

Bougeons nous, donc, enfants de la Patrie !

Paris, le 14 février 2011

Ci-dessous la lettre envoyée par le SNCA e.i.L. Convergence au Président de la République, au Ministre de l'Education Nationale, au Recteur d'Orléans-Tours, au député-maire de Montargis en accompagnement de la lettre des parents



Françoise Roche

Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [gc.roche@orange.fr](mailto:gc.roche@orange.fr)

[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)

***Au Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours***

**Réf. : FR/SP/11 02 02**

**Objet : remplacement à l'école primaire de MELLEROY (45)**

Monsieur le Recteur,

Le SNCA e.i.L. Convergence soutient les parents d'élèves qui partout en France, comme à l'école de MELLEROY-TRIGUERES - Loiret, prennent des initiatives pour compenser les carences de l'Education Nationale.

Il considère que lorsqu'il y a, comme c'est le cas aujourd'hui, volonté délibérée de la puissance publique de réduire la capacité à accueillir, instruire, éduquer, former les enfants de la République, c'est que celle-ci n'est plus en de bonnes mains.

En effet l'obligation scolaire est à double sens : les parents vivant sur le territoire national ont obligation à scolariser leurs enfants et ils doivent être ramenés à la raison quand ils s'y soustraient. C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence a, dans ses mandats, l'institution et la généralisation du CDDF qu'a créé la loi du 5 mars 2007. Bien entendu, nous déplorons qu'à ce jour si peu de communes aient pris l'initiative de créer le CDDF et nous n'envisageons le fonctionnement de ce dernier que dans l'esprit républicain qui seul permet la paix civile.

Mais l'obligation de cette scolarisation incombe aussi à l'Etat qui lorsqu'il est républicain se doit de contribuer et de travailler à l'émancipation des futurs citoyens et travailleurs en leur donnant à tous, sans distinction d'origine et de sexe, les outils de cette émancipation. Le premier de ces outils est l'Ecole Laïque.

C'est pourquoi les ravages que cause la RGPP dans l'Ecole de la République sont en contradiction avec la mission émancipatrice et fraternelle de cette école.

La lettre jointe au verso de ce courrier est portée à votre connaissance autant par les parents qui en ont pris l'initiative que par le SNCA e.i.L. Convergence qui, chaque fois que les valeurs et les principes de la République sont menacés, participe au combat pour les défendre et les diffuser.

C'est sur cette base qu'il soutient toutes les initiatives, comme celles des parents d'élèves de l'école de MELLEROY, visant au sauvetage, à la réhabilitation et au développement du Service Public d'Education.

C'est, bien entendu, avec sa conviction républicaine, que le SNCA e.i.L. Convergence, vous présente, Monsieur le Recteur, ses respects.

Paris, le 14 février 2011

La Secrétaire Générale  
Françoise Roche

**VOTRE NOM**  
**VOTRE ADRESSE**

Monsieur Paul CANIONI  
Recteur d'Académie  
19 rue Eugène Vignat  
45043 ORLEANS

Le 04 février 2011

Monsieur le Recteur d'Académie,

Depuis le mardi 25 janvier 2011, madame DECKER, professeur des écoles de la classe CE2 – CM1 à MELLEROY dans le Loiret du regroupement scolaire TRIGUERES – MELLEROY, est en arrêt maladie et non remplacée. Après une semaine d'attente, les parents exaspérés s'organisent.

Mardi 1<sup>er</sup> Février

A 9 h00, une petite quinzaine de parents occupe la classe de CE2 - CM1. En présence d'une journaliste, un des parents fait cours aux enfants, pendant que les autres téléphonent à l'inspection de MONTARGIS. Après le conseiller pédagogique, la secrétaire, et un inspecteur qui ne peut nous prendre au téléphone, ils appellent l'inspection d'ORLEANS, à nouveau ils ont plusieurs services et ils finissent avec l'inspectrice adjointe (chargée de l'enseignement en primaire). Elle leur demande par téléphone d'arrêter de faire classe aux enfants et de sortir de l'école, ils refusent.

9h45, ils apprennent par téléphone que l'inspecteur de Montargis arrive.

10h30, l'inspecteur arrive "éteindre le feu". Un parent reste faire classe auprès des enfants, les autres partent avec l'inspecteur faire une réunion.

A 12h00, ils ont un remplaçant pour la reprise des cours à 13h30 et un remplaçant pour le jeudi et vendredi suivant au cas où l'enseignante serait encore malade.

Les deux autres enseignants de l'école ne peuvent prendre les élèves de leur collègue malade étant donné que les locaux ne permettent pas d'accueillir d'élèves supplémentaires (trop étroit).

**Ce sujet est grave pour l'avenir de nos enfants qui voient leurs droits à l'éducation bafoués. L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et l'article 28 de la Convention International des Droits de l'Enfant ratifiée par la France doit offrir à tous, une éducation pour être des citoyens à part entière.**

**Cette situation n'est pas un cas isolé, elle concerne la France entière et elle dure malheureusement depuis plusieurs années. Vous annoncez des nouvelles suppressions de poste à l'Education Nationale d'ici 2012. Quelles solutions apporterez-vous pour résoudre ce problème qui devient récurrent? En sacrifiant l'éducation de nos enfants, que deviendra la France et son avenir ?**

A chaque enseignant non remplacé, nous continuerons nos démarches pour un changement de situation en informant la population par les voix médiatiques et les voix informatiques. Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, mes respectueux sentiments.

**VOTRE NOM**

Copie à Monsieur SARKOSY, Président de la République  
Monsieur CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative  
Monsieur DOOR, député du Loiret